

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le 19 Décembre 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 13 Décembre 2024, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. SONNI Conseiller M ^{al}
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM BERNARD, ROHEL et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

435 - OBJET : Opération programmée de l'Habitat (OPAH-RI-ORI) – aides aux propriétaires

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par délibération du 20 décembre 2016 et la signature d'une convention d'OPAH le 6 décembre 2019. Des aides pourront donc être accordées pendant 5 ans aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration de leur logement.

Ces dossiers d'aides, sont instruits par SOLIHA TERRES OCEAN, en charge du suivi-animation et étudiés lors de Comités Techniques de suivi, auxquels participent la CdC, les communes concernées, l'Anah, le Département, la CAF et la MSA. Ils émettent un avis avant validation, lors d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

À l'issue des comités techniques de suivi qui se sont déroulés les 2 Octobre et 28 Novembre 2024, 4 dossiers de propriétaires Lesparrais sont éligibles au financement de la commune, pour un montant total de **8 000 €**. Ces dossiers obtiendront également un financement de l'Anah, du Département, de la CdC et de la caisse de retraite.

Il est donc proposé à l'assemblée de valider les dossiers d'aide aux propriétaires Lesparrais, étudiés en comité technique de suivi, ainsi qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

Demandeur					Financement				Étiquette % de gain
Nom	Prénom	Commune	Types de travaux	Date COTECH	Montant projet TTC	Subvention totale	% aides publiques	Lesparre-Médoc	
ED DOUHABI	Moustapha et Amina	Lesparre	Energie Rénovation	02/10/2024	85 145.70 €	82 327.00 €	97%	2 000 €	81%
FOUCHOU LAPEYRADE	Marion	Lesparre	Dégradation lourde	28/11/2024	93 871.81 €	91 000 €	97%	2 000 €	70%
BELHACEN	Mohamed et Fadma	Lesparre	Travaux énergétiques	28/11/2024	39 894.24 €	30 139.00 €	76%	2 000 €	65%
BERGEY	Colette	Lesparre	Travaux énergétiques	28/11/2024	75 106.37 €	49 000.00 €	65%	2 000 €	47%

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Décide l'octroi d'une aide aux propriétaires Lesparrais susvisés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH, dont les dossiers ont été préalablement validés en Comités Techniques de suivi, pour un montant total de **8 000 €**, tel qu'énoncé ci-dessus,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20241219-2024-435-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 23/12/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD